

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 22-279

SERVICE : Direction Aménagement, Projet de Territoire et Foncier

OBJET : Bail Rural Environnemental relatif à des terrains agricoles situés sur la Commune de Montrevel-en-Bresse (01340)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n° 20-47 en date du 18 décembre 2020, portant délégation de fonction et de signature du Président aux 12^e Vice-Président, Monsieur Aimé NICOLIER dans le domaine de l'Agriculture, l'Alimentation et la Ruralité, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment « signer les conventions de location ou de mise à disposition dans le cadre de la conclusion, de la révision et de la résiliation du louage de choses d'une durée n'excédant pas 12 ans » ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est propriétaire de différentes parcelles de terrains sur la Commune de Montrevel-en-Bresse sur le site de la Ferme du Sougey, et décide de mettre ces terrains à disposition d'exploitants agricoles pour les besoins de leurs activités ;

CONSIDERANT que le bail rural environnemental, relatif à une activité de maraîchage, concerne les parcelles d'une contenance totale de 7 ha 21 a 67 ca, situées à Montrevel-en-Bresse, sur les parcelles cadastrés section A numéros 626 et 2356 (partie) ;

DECIDE

DE CONCLURE un bail rural environnemental avec l'association dénommée TREMLIN, dont le siège est situé 623, chemin d'Eternaz à Bourg-en-Bresse (01000), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg-en-Bresse sous le numéro 343 278 982, représentée par Madame Agnès BUREAU agissant en sa qualité de Présidente.

La convention précise notamment les points suivants :

- Les terrains mis à disposition à l'usage exclusif de l'association TREMPLIN sont situés sur la Commune de Montrevel-en-Bresse et cadastrés section A numéros 626 et 2356 (partie) pour une contenance totale de 7 ha 21 a 67 ca ;
- Le présent bail, d'une durée de 9 ans, débutera le 1^{er} janvier 2023 et prendra fin le 31 décembre 2031 ;
- La présente location est consentie pour un loyer annuel de 4 000 € hors taxes et hors charges.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 20 décembre 2022.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Aimé Nicolier". The signature is written in a cursive style and is positioned above the printed name.

Aimé NICOLIER

Délégué à l'Agriculture, à l'Alimentation, à la Ruralité,
à l'Environnement et à la Biodiversité